



Accusé de réception en préfecture
084-258400019-20210326-2021-03-26-05-DE
Date de télétransmission : 06/04/2021
Date de réception préfecture : 06/04/2021

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021



Parc naturel régional du Mont-Ventoux

830, av. du Mont-Ventoux, 84200 Carpentras • Tél : 04 90 63 22 74 • contact@parcduventoux.fr • www.parcduventoux.fr

Aubignan - Auriol - La Barroque - Le Beaucet - Bedon - Beauzac - Brantes - La Creste - Carpentras - Caromb - Châteauneuf - Ermetoux - Fauzon - Flassein - Malzeville - Maumont-du-Comtat - Mazan
Mithras - Modène - Moccieu - Mornon - Pernes-les-Fontaines - Puyrisso - Saint-Christol-d'Alzon - Saint-Désir - Saint-Hippolyte-le-Graveyron - Saint-Léger-du-Ventoux - Saint-Pierre-de-Vareilles
Saint-Trivert - Sault - Saultières - Valson-la-Romaine - Valmorin - Vauzou - Villes-sur-Auzon

A. ELEMENTS DE CADRAGE

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité, préalablement au vote du budget primitif. L'objectif du débat d'orientation budgétaire est de donner aux membres de l'organe délibérant les informations qui leur permettront d'exercer leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget et de :

- Echanger sur les orientations budgétaires de la collectivité ;
- Informer sur la situation financière de celle-ci.

Le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, des départements, des communes de plus de 3 500 habitants, des EPCI et syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (Art. L.2312-1 du CGCT). Ce débat donne lieu à une délibération en Comité syndical. Il doit avoir lieu dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget et doit porter sur :

- Les orientations générales du budget de l'exercice à venir ;
- Les engagements pluriannuels envisagés ;
- L'évolution et les caractéristiques de l'endettement et des ressources de la collectivité.

La Loi Notre (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) a modifié les conditions de présentation du DOB puisqu'il doit faire l'objet d'un rapport comportant des informations énumérées par la loi.

1. CONTENU DU DOB

L'article 107 de la Loi Notre précise que le DOB doit faire l'objet d'un rapport sur :

- Les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité de tarification, de subventions... ;
- Les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses, présentation, le cas échéant, des autorisations de programme en cours ou à créer ;
- La structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice. Nouvelle obligation depuis la Loi de programmation des finances publiques 2018-2022 : faire figurer les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement de la collectivité.

2. COMPTE-RENDU DE SEANCE ET PUBLICITE

Le DOB est relaté dans un compte-rendu de séance. Afin de permettre aux citoyens de disposer d'informations financières claires et lisibles, le rapport adressé aux organes délibérant à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice doit être mis en ligne sur le site internet de la collectivité dans un délai d'un mois après leur adoption (Décret n°2016-834 du 23/06/2016).

B. CONTEXTE GENERAL : SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

1. ENVIRONNEMENT MACRO-ECONOMIQUE

L'économie actuelle est soumise à des turbulences dont les suites sont difficiles à anticiper. Une reprise partielle est prévue pour 2021, mais le niveau du PIB restera inférieur à la tendance d'avant l'apparition du virus. La vigueur de la reprise est très incertaine. Les résultats prévisionnels seront fortement affectés si la pandémie et l'application de mesures d'endiguement durent plus longtemps. Même si le contexte économique nous offre des perspectives plus optimistes aujourd'hui qu'à la fin du printemps 2020, il n'en demeure pas moins que la croissance est encore à la peine. Dans le cadre du Pacte de stabilité et de croissance, l'objectif de déficit public effectif doit s'établir en deçà de 3% du PIB. La France s'est affranchie de cette contrainte avec un déficit public de 3,0% en 2019, contre 2,5% en 2018 et 2,6% en 2017. Le rapport préparatoire au débat d'orientation des finances publiques, publié par Bercy, amende également la trajectoire du déficit public pour 2020 qui s'établirait à - 11,4% contre - 2,2% en LFI. Pour 2021, la cible s'établit à - 5,5% du PIB.

En 2019, les collectivités territoriales ont dégagé une épargne brute de 39 Md€, en augmentation de 8,8% par rapport à 2018, sur un total de 225 Md€ de ressources de fonctionnement. L'épargne qu'elles ont ainsi dégagée a essentiellement contribué au financement d'une nouvelle augmentation de leurs dépenses d'investissement (+ 7,1 Md€ en 2019), au prix d'une relative stabilité de leur dette. L'impact de la crise sanitaire affectera différemment les collectivités, en fonction notamment de la nature de leurs dépenses et de leurs recettes.

2. PROJET DE LOI DE FINANCES 2021 : VOLET COLLECTIVITES TERRITORIALES

Poursuite de la refonte de la fiscalité locale, stabilité des dotations, déclinaison territoriale du plan de relance et abandon des mesures de soutien budgétaire liées à la crise COVID-19, telles sont les principales orientations du PLF 2021. Les principaux chiffres :

- 53,93 Md€ de concours financiers aux collectivités territoriales dans le PLF 2021 et 51,71 Md€ en excluant les mesures de périmètre et de transfert (-2,26 Md€). Les 51,71 Md€ comprennent notamment 26,756 Md€ au titre de la Dotation Globale de Fonctionnement (18,3 Md€ pour le bloc communal et 8,5 Md€ pour les Départements), et 4,54 Md€ de TVA affectée aux régions et départements ;
- Au sein de la DGF, les dotations de péréquation sont en progression : hausse des Dotations de Solidarité Urbaine (DSU) et Dotation de Solidarité Rurale (DSR) de 90 M€ chacune, comme en 2019 et 2020 ;
- Stabilité des dotations d'investissement avec 2 Md€ pour les Dotations d'Équipement des Territoires Ruraux (1,046 Md€), Dotations de Soutien à l'Investissement Local (570 M€), Dotation Politique de la Ville (150 M€) et Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements (212 M€) ;
- FCTVA : 6,546 Md€ de Fonds de Compensation de TVA. Reporté successivement lors de la loi de finances pour 2019 et 2020, l'automatisation du FCTVA sera mise en place en 2021. L'objectif est de passer d'une éligibilité selon la nature juridique des dépenses à une logique d'imputation comptable. Celle-ci sera en définitive mise en œuvre de façon progressive sur trois ans : en 2021, automatisation pour les collectivités en régime de versement dit d'année « n », en 2022 pour celles qui sont en « n+1 » et en 2023 pour celles en « n+2 ».

C. LE BUDGET 2021 DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DU MONT-VENTOUX

Suite au décret n°2020-914 du 28 juillet 2020 portant classement du Parc naturel régional du Mont-Ventoux, l'arrêté préfectoral du 30 juillet 2020 est venu modifier les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et d'équipement du Mont-Ventoux ainsi que sa dénomination en Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Mont-Ventoux. En premier lieu, cette modification statutaire fait disparaître le SMAEMV au profit du Syndicat du Parc (avec principe de continuité de la personne morale). En second lieu, le périmètre du Syndicat mixte évolue (composition, fonctionnement, missions...) ainsi que ses ressources financières. Le présent Débat d'Orientations Budgétaires intègre ces évolutions. L'année 2021 sera dédiée à l'installation des nouvelles instances du PNR et au lancement du premier programme d'actions.

Sont désormais adhérents au Syndicat mixte :

- La **Région** Sud-Provence Alpes Côte d'Azur
- Le **Département** de Vaucluse
- **3 intercommunalités** : Communauté d'agglomération Ventoux Comtat Venaissin, Communauté de Communes Vaison Ventoux, Communauté de communes Ventoux Sud
- **35 communes** : Aubignan ▪ Aurel ▪ Bédoin ▪ Blauvac ▪ Brantes ▪ Caromb ▪ Carpentras ▪ Crestet ▪ Crillon-Le-Brave ▪ Entrechaux ▪ Faucon ▪ Flassan ▪ Le Barroux ▪ Le Beaucet ▪ Malaucène ▪ Malemort-Du-Comtat ▪ Mazan ▪ Méthamis ▪ Modène ▪ Monieux ▪ Mormoiron ▪ Pernes-Les-Fontaines ▪ Puyméras ▪ Saint-Christol d'Albion ▪ Saint-Didier ▪ Saint-Hippolyte-Le-Graveyron ▪ Saint-Léger-Du-Ventoux ▪ Saint-Pierre-De-Vassols ▪ Saint-Trinit ▪ Sault ▪ Savoillans ▪ Vaison-La-Romaine ▪ Velleron ▪ Venasque ▪ Villes-Sur-Auzon
- **Membres associés à titre consultatif** : Chambre d'Agriculture, Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Carnets du Ventoux, Fédération Départementale des Chasseurs de Vaucluse, France nature environnement.

Le territoire du Parc en quelques chiffres

- *Date de création : 28 juillet 2020*
- *Population 2020 : 88 273 habitants*
- *Superficie : 86 415 hectares*
- *Point culminant : sommet du Mont-Ventoux (1 910 m)*
- *Point le plus bas : Velleron (55 m)*
- *Commune la plus peuplée : Carpentras (28 309 habitants)*
- *Commune la moins peuplée : Saint Léger du Ventoux (34 habitants)*
- *Plus grande commune : Sault (11 228 hectares)*
- *Plus petite commune : Saint Didier (362 hectares)*
- *Plus grande forêt communale de France : Bédoin (6 300 hectares)*
- *Principales villes : Carpentras, Vaison-la-Romaine, Pernes-les-Fontaines*
- *Espaces urbains : 9 % de la surface du Parc*
- *Espaces naturels : 58% de la surface du Parc*
- *Espaces agricoles : 32 % de la surface du Parc*



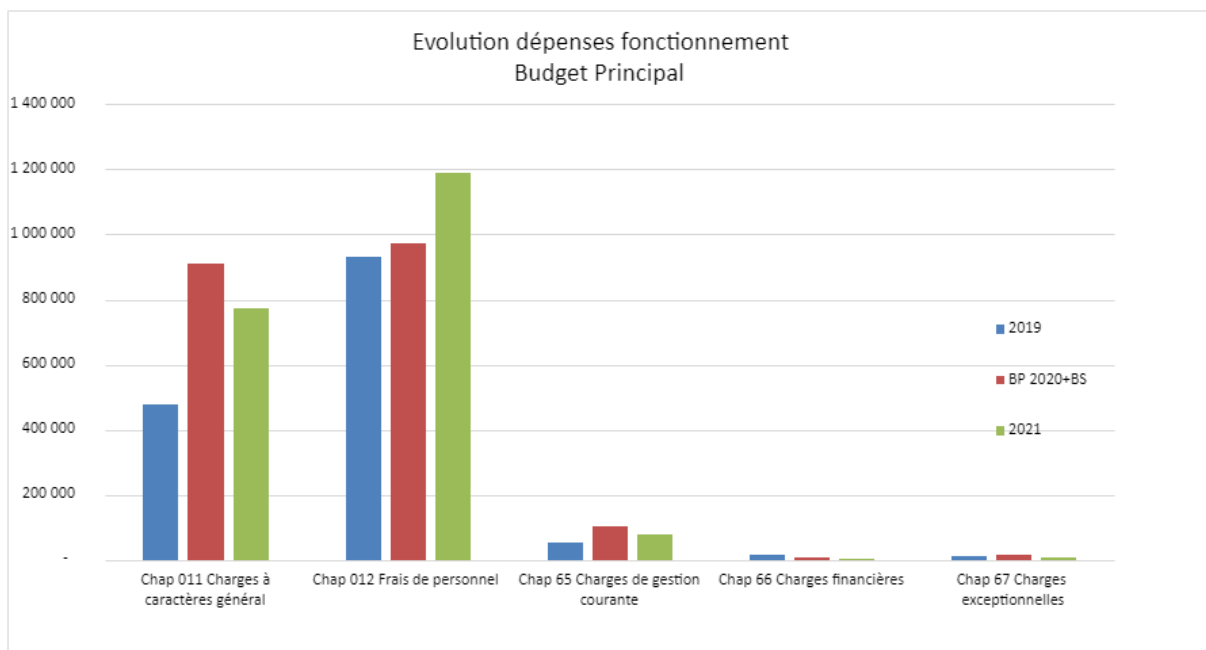
1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget prévisionnel 2021 en fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à hauteur de 2 264 505,00 €. Il est proposé de conserver l'excédent de fonctionnement cumulé de 2020 qui s'élève à 494 921,12 €, en excédent reporté en fonctionnement.

a. Les dépenses

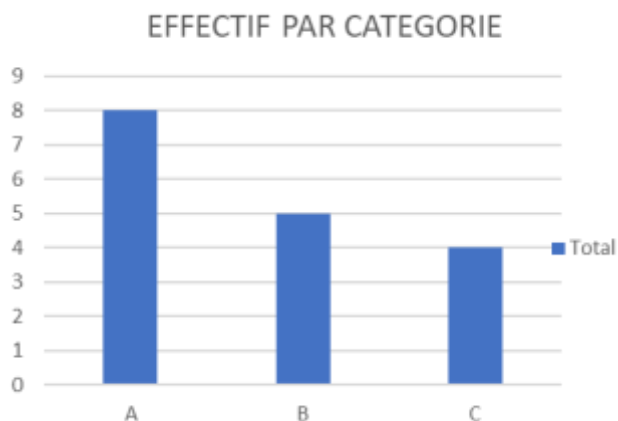
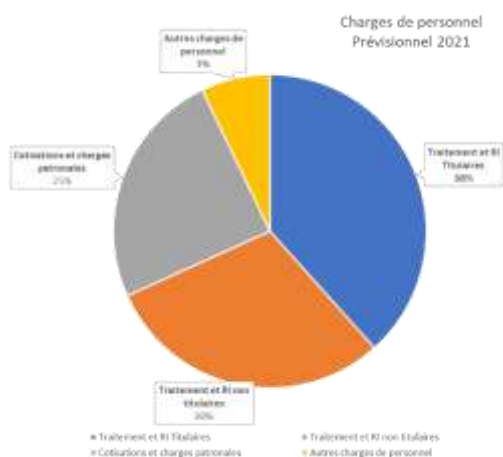
Les principaux postes de dépense sont :

- Les frais de personnel (Chap. 012) qui représentent 52,46 % des dépenses totales (1 188 000,00 €). Ce chapitre comprend les salaires et charges des personnels mais aussi les coûts environnés liés à la masse salariale (médecine du travail, tickets restaurants, assurance du personnel, adhésion au Comité National d'Action Sociale...);
- Les charges à caractère général (Chap. 11) s'élèvent à 770 539,00 €. Elles comprennent les charges liées au fonctionnement normal des services mais aussi les études et les prestations externes mobilisées dans le cadre du programme d'actions 2021 ;
- Les opérations de transfert entre sections (Chap. 042) pour un montant de 89 917,00 €. L'amortissement des immobilisations est à mettre en lien avec notre patrimoine qui est essentiellement immobilier ;
- Les charges de gestion courante (Chap. 65) pour 83 500,00 €. Elles comprennent les dépenses liées aux indemnités et frais de mission des élus et les adhésions aux divers réseaux tel que la Fédération Nationale des Parcs naturels régionaux, le Comité MAB France, le réseau Interparcs, l'Agence régionale pour l'Environnement...



Principal poste de dépenses budgétaires, l'équipe technique du syndicat est son premier moyen d'intervention. Cette équipe technique est centrée sur les missions prioritaires du Parc. A ce jour, le Syndicat mixte est constitué de 17 agents. En 2021, la masse salariale est en augmentation. Cette évolution est due :

- D'une part, aux embauches :
 - o 17 écogardes (1 chef d'équipe et 16 écogardes) pendant la saison estivale à savoir 7 écogardes de plus qu'en 2020 ;
 - o 3 agents sur de nouvelles missions : un chargé de mission « Projet Alimentaire Territorial », un chargé « Paysages et Urbanisme » et un chargé de mission « Atlas de la biodiversité » ;
- D'autre part, au GVT * et aux dernières réévaluations indiciaires dans le cadre du PPCR 2021 (Parcours Professionnel Carrières et Rémunération) de la catégorie C.



* GVT (Glissement vieillesse technicité) : coût des évolutions de la masse indiciaire liées aux avancements de grade et de promotion interne (glissement), aux avancements d'échelon (vieillesse) et aux titularisations suite à réussite à concours ou à examen professionnel (technicité).

Il faut noter que le Syndicat mixte de gestion du PNR pilote des programmes d'animation territoriale qui accompagnent de nombreux porteurs de projets publics ou privés dans différents domaines (agriculture, tourisme, développement économique, vie associative, culture, environnement...). Ces postes sont pris en charge en totalité par l'Europe, l'Etat ou les collectivités locales (Région et Département). Cela représente :

- 2 ETP en charge du programme Leader Ventoux (61 communes/ 5 intercommunalités) pour un de 1 777 431 euros de Feader sur 6 ans (+ contreparties nationales) ;
- 2 ETP pour assurer l'animation et la gestion de quatre périmètres Natura 2000 (Mont Ventoux, Gorges de la Nesque, Toulourenc-Ouvèze, Aygues).

L'animation du programme « Espace Valléen » qui a permis la réalisation de plusieurs opérations emblématiques (réhabilitation du sommet Ventoux, gestion des gorges du Toulourenc...) ne fait plus l'objet d'un soutien financier pour l'année 2021.

b. Le programme d'actions 2021

Le contexte sanitaire n'a pas permis de réaliser en 2020, l'ensemble des actions à la hauteur des prévisions du BP et BS 2020. De nombreux projets seront donc poursuivis ou impulsés en 2021, bénéficiant de la participation de de l'Europe, de l'Etat, de la Région ou du Département. A titre d'exemple, nous citerons :

- Le déploiement de 17 Gardes Forestiers Régionaux (écogardes) dans le cadre du dispositif Guerre du feu déployé par la Région (montant total 100 597 €) ;
- Le lancement du projet alimentaire territorial qui fait l'objet d'une programmation à hauteur de 97 346.35 € ;
- La poursuite du programme « Ecocitoyenneté et solidarité à l'école, au collège et au lycée » dont le transport des lycéens (Mesure 100 du Plan Climat de la Région pour un montant de 12 000 €) et l'accompagnement des animations en milieu scolaire (50 000 €) ;
- La structuration de l'espace VTT et le développement de l'activité trail qui font l'objet d'un prévisionnel à hauteur de 84 020 € TTC ;
- Le lancement de l'Observatoire du Paysage et d'ateliers sur le cadre de vie (25 000 €) ;
- Les rendez-vous du Parc, proposant une offre de découverte et de sensibilisation aux patrimoines à destination du grand public du 1er mai au 30 septembre (12 500 €) ;
- Une action de coopération Leader avec la Grèce autour des activités de pleine nature (29 730 €) ;
- La programmation automnale du festival Ventoux Saveurs ;
- ...

c. Les recettes

Les recettes de fonctionnement proviennent des participations statutaires (Région, Département, Communes, EPCI). Elles s'élèvent à 1 052 943 euros pour l'année 2021.

Participations statutaires	Montant
Région	500 000 euros
Département	316 000 euros
EPCI	35 000 euros
Communes partiellement classées (Aubignan, Carpentras, Pernes les fontaines, Velleron)	80 500 euros
Autres communes du périmètre (3 € par an et par habitant)	121 443 euros
TOTAL	1 052 943 euros

L'analyse des contributions statutaires depuis 2017 montre une réduction de celles-ci dès 2020. Les nouvelles règles statutaires liées au Syndicat mixte de gestion du PNR ont en effet un impact sur les ressources directes du Syndicat mixte. Les résultats positifs, dus en partie à l'excédent de fonctionnement reporté (à hauteur de 494 921,12 €), ne doivent pas pour autant masquer une situation qui pourrait s'avérer problématique dans les années à venir. En effet, à terme, la capacité d'autofinancement du Parc naturel régional du Mont-Ventoux pourrait être affectée et, par effet mécanique, ses possibilités à mener des actions et à intervenir au profit des membres et partenaires du Parc également.

	2017	2018	2019	2020	2021
Communes- Participation Statutaires Mission 1	130 838	130 838	130 838	78 211	
Communes- Participation Statutaires PNR	24 784	24 784	25 127	98 820	
Total communes	155 622	155 622	155 965	177 031	201 943
Total Interco				14 583	35 000
Département Participation Statutaires Mission 1	654 192	654 192	654 192	391 052	
Département PNR	116 900	118 492	144 141	235 316	
Total Département	771 092	772 684	798 333	626 368	316 000
Région PNR	190 736	193 328	235 177	379 538	
Total Région	190 736	193 328	235 177	379 538	500 000
Total	1 117 450	1 121 634	1 189 475	1 197 520	1 052 943

Les **subventions d'ingénierie** (Leader, Natura 2000...) s'élèvent à 292 794 euros (soit 24.65% de la masse salariale prévisionnelle 2021). L'Etat contribue également de manière spécifique au fonctionnement de l'ingénierie du PNR à hauteur de 120 000 € par an.

En complément des recettes statutaires et des dotations, des ressources supplémentaires sont perçues chaque année grâce au patrimoine du Syndicat mixte (locations ou DSP). En 2021, les **redevances prévisionnelles et les loyers** prévus en 2021 s'élèvent à 43 504 euros.

Désignation	Recettes prévisionnelles 2021
Savoillan - Auberge	6 840,00 €
Savoillan - Ferme st Agricole (3 locations)	13 055,01 €
Savoillan - Appartement de la boulangerie	2 901,60 €
Monieux - Ferme St Hubert	5 000,00 €
Monieux - Ferme Julien	3 050,00 €
Aurel – location terrain émetteur	1 818,05 €
Ss-total patrimoine revenu des immeubles 752	32 664,66 €
Savoillan - boulangerie	4 700,00 €
Station ski sud- redevance fixe	- €
Station ski sud 5 % rbe	140,00 €
Station ski nord- redevance fixe	- €
Station ski nord 5 % rbe hiver 2019 /2020 et été 2020	6 000,00 €
SS-total DSP au 757	10 840,00 €
TOTAL GENERAL	43 504,66 €

2. SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget prévisionnel 2021 en investissement s'équilibre en dépenses et recettes à hauteur de 930 882 €. Le résultat cumulé de l'exercice précédent est de +762 215.56 €.

a. Endettement

Le Syndicat mixte est libéré de tout emprunt depuis 2019.

b. Ligne de trésorerie

Le Syndicat a lancé fin 2020 une consultation afin de reconduire une ligne de trésorerie pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021 pour un montant de 500 000 euros. La Société Générale a été retenue pour 2021. Cette ouverture de crédit permet de financer les besoins de trésorerie dans l'attente des versements de subventions.

c. Transfert des stations nord et sud Ventoux

Depuis 2019, la discussion autour transfert des stations du Mont Serein et du Chalet Reynard en direction de l'intercommunalité est engagée. En juillet 2020, la création du Parc naturel régional et la modification des statuts du syndicat mixte constituent une nouvelle étape. Depuis cette date, le Syndicat mixte n'exerce plus statutairement de compétence en lien avec les stations. A cela viennent s'ajouter les délibérations convergentes des communes et de la Cove confirmant le transfert des stations dès l'application des statuts du syndicat de gestion du PNR. Avec l'aide des services de l'Etat, le transfert est en donc en cours. Le calendrier acté entre les différentes parties prévoit une finalisation en milieu d'année 2021.

Sur la base de ces éléments comptables et juridiques, aucune inscription budgétaire n'est proposée en dépenses pour les stations nord et sud Ventoux en 2021.

d. Opérations 2021

Les opérations envisagées en 2021 concernent principalement le patrimoine du Syndicat mixte. Des besoins croissants se font sentir en termes d'entretien, de rénovation voire de construction. L'enveloppe prévisionnelle allouée est de 854 350 €. L'installation récente des instances de gouvernance du Syndicat est un atout qui permettra de prioriser ces interventions et investissements. Une commission dédiée au patrimoine du Syndicat a vu le jour lors du Bureau du 22 février 2021. Il convient d'être vigilant sur les opérations en investissement qui génèrent des amortissements à supporter par la section de fonctionnement, en plus d'éventuels intérêts d'emprunt. Les projets engagés devront donc faire l'objet d'une analyse financière précise

Compte-tenu des nouvelles attentes vis-à-vis du Parc naturel régional, il s'avère nécessaire d'envisager le déménagement du siège du Parc à très court terme (problèmes de fonctionnalité des bureaux, d'accueil du public, d'absence de parking...). Cette opportunité sera doublée d'un changement du réseau informatique devenu obsolète (intégrant une part croissante de besoin en télétravail et visio-conférences) et d'une rénovation du mobilier et des véhicules.

Différents programmes financiers seront mobilisés pour cofinancer ces réalisations.

D. CONCLUSION

Après avoir connu une transition en 2020, l'année 2021 est une année charnière pour le Syndicat mixte du Parc naturel régional du Mont-Ventoux. Le report des exercices précédents et l'absence d'emprunt permettent d'envisager des résultats encourageants à court terme. Il n'en demeure pas moins qu'une réelle rigueur budgétaire doit être maintenue afin de garantir au Syndicat mixte une capacité d'autofinancement nécessaire et suffisante au regard de ses ressources statutaires propres. Les partenaires financiers (Europe, Etat, Région, Département) et les différents axes du Plan de relance seront fortement mobilisés pour accompagner les premières actions du Parc. La situation incite à rechercher très activement des cofinanceurs pour chacun des projets afin d'optimiser les financements et de minimiser le recours à l'emprunt.

Ce DOB 2021 s'inscrit donc dans la filiation des opérations engagées mais augure de nouvelles ambitions pour le Ventoux. Les grandes orientations de cet exercice budgétaire sont centrées sur les missions premières du Parc et restent conformes aux engagements pris en amont de sa création.

*
* *